

Usage de faux ... je risque quoi?

Par seb78280, le 05/12/2008 à 21:00

Bonjour a tous, il se trouve que j'ai fais une mega connerie il y a 1 ans, j'ai en fait modifié la somme du cheque de mon employeur a la fin de mes vacations!

j ai transformer le cheque qui m était du de 5 euros a 1005 euros. 2 mois plus tard les 1005 euros ont été debité de mon compte, I entreprise a porté plainte e j'ai été convoqué ya 2 mois au comissariat pour etre entendu par rapport a cette affaire. La policiere a été tres gentille, et a compris ma situation qui a l'epoque etait précaire, j'ai en effet perdu mon appartement depuis ne pouvant payer le loyer, elle ma dis qu'elle ne pensait pas que le procureur irai jusqu'au jugement, "Les fais étant minime, l'entreprise ayant été remboursé "(elle me la dis comme ca), maisq u'elle attendai quand meme une réponse avant de me recontacter. Je viens a l instant de recevoir une 2eme convocation au commisariat par rapport a cette affaire! J'ai peur, très peur, quelqu'un pourrai me dire ce que je risque? S'il vous plais aidez moi:-(

SEB

Par jplt, le 09/12/2008 à 15:28

Slt, rien du tout si c'est la première fois ... Evite de recommencer trop rapidement !

Par gigi, le 09/12/2008 à 19:02

bjr,ne pas peur,ya des gens qui ont fait de conneries plus graves que ca. Si c ta premiere faute la police peut etre indulgente mais faut se mefier de tentations pour l avenir